

LE PRESIDENT DU CONSEIL, CHEF DU GOUVERNEMENT

- SUR le rapport du Ministre des Finances, des Affaires Economiques et du Plan ;
- VU la Constitution du 11 Janvier 1964 ;
- VU le Décret N°33/PR du 25 Janvier 1964, relatif à la formation du Gouvernement ;
- VU le Décret n°521/GPRD/DAI du 5 Décembre 1963, portant dissolution des Conseils Généraux des Départements pour compter du 1er Décembre 1963 ;
- VU la loi organique n°59-35/ALD du 31 Décembre 1959 notamment son article 44 ;

Le Conseil des Ministres entendu :

) E C R E T :

ARTICLE I.- Est approuvé le budget additionnel du département du Centre Exercice 1963 arrêté aux sommes ci-après :

EN RECETTES ORDINAIRESTITRE I - SOUS-PREFECTURES

QUARANTE SIX MILLIONS HUIT CENT UN MILLE NEUF CENT QUATRE VINGT DOUZE (46.801.992) francs (compte-tenu de l'exédent des recettes de l'exercice 1962)

TITRE II - CIRCONSCRIPTION URBAINE

SIX MILLIONS HUIT CENT QUATRE VINGT TREIZE MILLE TROIS CENT QUINZE (6.893.315) francs.

TITRE III - REGIE D'ELECTRICITE

DEUX MILLIONS CENT CINQ MILLE HUIT CENT QUATRE VINGT SIX (2.105.886) francs
soit au total 55.801.193 francs

EN DEPENSES ORDINAIRESTITRE I - SOUS - PREFECTURES

QUARANTE SIX MILLIONS HUIT CENT UN MILLE NEUF CENT QUATRE VINGT DOUZE (46.801.992) francs -

TITRE II - CIRCONSCRIPTION URBAINE D'ABOMEY

SIX MILLIONS HUIT CENT QUATRE VINGT TREIZE MILLE TROIS CENT QUINZE (6.893.315) francs -

TITRE III - REGIE D'ELECTRICITE

DEUX MILLIONS CENT CINQ MILLE HUIT CENT QUATRE VINGT SIX (2.105.886) Fcs
soit au total 55.801.193 francs

EN RECETTES EXTRAORDINAIRES

<u>TITRE I - SOUS-PREFECTURES</u>	20.422.307
<u>TITRE II - CIRCONSCRIPTION URBAINE D'ABOMEY</u>	1.326.801
<u>TITRE III - BUDGET ANNEXE DE LA REGIE D'ELECTRICITE</u>	
<u>D'ABOMEY-BOHICON</u>	néant

Soit au total 21.756.108

EN DEPENSES EXTRAORDINAIRES

TITRE I - SOUS-PREFECTURES 20.429.307

TITRE II - CIRCONSCRIPTION URBAINE D'ABOMEY..... 1.326.801

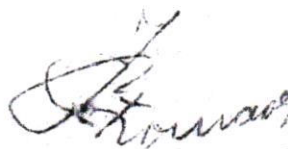
Soit au total 21.756.108

ARTICLE 2.- Le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey./-

Fait à Cotonou, le 22 Octobre 1964

Par le Président du Conseil
Chef du Gouvernement,

Le Ministre des Finances, des
Affaires Economiques et du Plan,



J. AHOMADEGBE-TOMETIN

F. APLOGAN

AMPLIATIONS :

PR.....	4
PC.....	6
MF'AEP.....	10
MAIS.....	2
CF.....	2
DOF.....	2
SGG.....	4
Préfet Centre.....	2
Payeur d'Abomey....	1
DB.....	5
DC.....	1
JORD.....	1